Elections Législatives du 4 Mars 1973 — Département de Vaucluse — 2me Circonscription

U. D. R.



Georges SANTONI

Docteur en Pharmacie
Député de Vaucluse

Suppléant :



Jean-Pierre SCHWANDER

35 ans
Licencié en Droit - Etudes Supérieures de la Faculté de Droit de Paris
Commerce en gros de bois et matériaux de construction à Carpentras

Citoyennes, Citoyens,

Fidèle à la pensée qui en 1968, m'avait fait élire pour défendre la cause de tous, puissants ou misérables, qui de tous les horizons politiques sont venus me demander une aide, fidèle à l'œuvre de progrès, d'indépendance et de paix entreprise en 1958 par le Général de Gaulle,

Je sollicite à nouveau vos suffrages.

On peut se demander où en serait aujourd'hui la France sans les structures de la Vme République !

NOS PROPOSITIONS :

LUTTE CONTRE L'INFLATION : discipline des salaires et de toutes les rémunérations. Action pour extirper les causes du mal. Concertation avec nos partenaires européens.
Aménagement des règles de la concurrence dans l'intérêt des consommateurs.

CROISSANCE ECONOMIQUE : 1973, forte expansion, sans doute plus de 6 %. D'où progression rapide des offres d'emploi. Réduction de l'inadaptation entre offres et demandes d'emploi grâce à la formation permanente et à la formation professionnelle.

INDUSTRIALISATION : s'il le fallait, définition d'une stratégie plus offensive pour certains secteurs comme les industries agricoles et alimentaires et la mécanique.

RECHERCHE ET INDUSTRIES DE POINTE : aller plus loin sur la voie de la coopération européenne en la matière. Convaincre nos partenaires qu'il s'agit, pour l'Europe, de son intérêt et de son devoir.

AGRICULTURE : problème des fruits et légumes et du marché du vin traité en 1973 en liaison avec nos partenaires. Tous les programmes d'équipement rural seront activés partout dans cinq ans (eau potable et électricité).

COMMERÇANTS : discussion en 1973 du projet de loi d'orientation du commerce. Les commerçants auront les moyens de lutter à armes égales dans le domaine de la distribution. Aide plus importante aux commerçants âgés, à la couverture des risques sociaux, à la retraite des commerçants.

FISCALITE : application du principe « à revenu égal, impôt égal ». Tous les objectifs économiques seront atteints sans surcharge fiscale.

POUVOIR D'ACHAT : amélioration de la situation des catégories les moins favorisées. Allègement de l'impôt sur les revenus les plus faibles.

TELEPHONE : automatisation totale dans quatre ans.
— Quatre milliers de nouveaux abonnés en cinq ans.
— Quatre créations ou extensions de centraux par jour en 1973.
— Fluidité du trafic assurée avant cinq ans.

AUTOROUTES : 6.000 kilomètres en 1978.

INTERESSEMENT ET PARTICIPATION : élargissement du champ d'application de l'intéressement. Encouragement à l'actionnariat des personnes du secteur privé. Recherche d'une participation accrue des travailleurs, des cadres, aux responsabilités dans l'entreprise.

EDUCATION NATIONALE : multiplication des classes maternelles. Nationalisation de tous les C.E.S. et C.E.G. Adaptation des programmes et des méthodes. Formation plus poussée des enseignants. Information d'un type nouveau dans les lycées.

PROTECTION ET DROITS DES TRAVAILLEURS : limiter le travail à la chaîne. Incitation d'abord, obligation légale ensuite pour la journée continue et la semaine de cinq jours.

EMPLOI DES JEUNES : Agence Nationale de l'Emploi implantée dans tous les départements en 1973.

FORMATION PERMANENTE : application généralisée des lois de 1971.

DROITS DES FEMMES ET CONTROLE DES NAISSANCES : contrôle de l'application de la loi sur le travail des femmes. Généralisation du travail à mi-temps pour toutes les mères qui le désirent.
Deux mille crèches et garderies nouvelles.

RETRAITES : doublement du minimum vieillesse avant la fin de la prochaine législature.
Retraite à 60 ans pour tous, à condition que les intéressés le souhaitent.

LOGEMENT : objectif :
— 600.000 logements par an
— de plus en plus de maisons individuelles
— priorité aux jeunes ménages et aux personnes âgées.

HANDICAPES : l'allocation accordée à un plus grand nombre de familles et aux handicapés adultes sans familles. Simplification des règlements et des formalités.

MEDECINE : réforme hospitalière visant à construire plus d'hôpitaux modernes. Attachement à la conception libérale de la médecine.

LOI CADRE DU TROISIEME AGE : véritable charte englobant tout ce qui a été entrepris. Gratuité des transports quotidiens. Gratuité des soins médicaux pour les plus de 65 ans et exonérés d'impôts.

CONTRAT DE PROGRES AVEC LES FAMILLES : garantie d'évolution des allocations de revenu. Simplification du système des prestations. Aide accrue aux handicapés et à leurs familles.

RAPATRIES : une juste et véritable indemnisation, une avance immédiate plus rapide, l'amélioration des régimes privés de retraite complémentaire.

J'ai toujours eu depuis 1958 le même drapeau !

Le choix que vous aurez à faire les 4 et 11 mars prochains sera décisif pour l'avenir de notre société. Il s'agira d'opter, soit pour une société fondée sur l'humanisme où dans un climat de liberté tout s'organise au service de l'homme, soit pour une société nationaliste où sous le règne de la contrainte tout est conçu au profit d'un parti dominateur.

Nous souhaitons renouveler notre contrat avec le peuple de France en vue de continuer notre œuvre pour améliorer les conditions de vie de chacun.

Nous ne promettons pas d'un seul coup le Paradis mais au moins protègerons-nous les Français de l'enfer.

Vive la Liberté !

Vive la France !

C'est en regardant l'immense champ des réalisations sociales, économiques et politiques de ces dernières années, accomplies par la V[me] République, qu'apercevant tout ce qui reste encore à faire, et qui fait notre fierté, le sens de notre engagement, qu'à 35 ans au sein de la majorité et fidèle à l'esprit de justice sociale et de Paix du Général de Gaulle je m'engage, au côté de Georges SANTONI pour que vive une France prospère et équitable !

Jean-Pierre SCHWANDER.

IMP. NOUVELLE - APT